

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE ET UNIÈME SESSION
Documents officiels

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION
(QUATRIÈME COMMISSION)
10ème séance
tenue le
jeudi 7 novembre 1996
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10ème SÉANCE

Président : M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao)

puis : Mme LIONS-CARRY (Sainte-Lucie) (Vice-Présidente)

SOMMAIRE

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/51/SR.10
14 novembre 1996

FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

96-81900 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (A/51/21, A/51/406)

1. M. TASOVSKI (ex-République yougoslave de Macédoine) déclare qu'il est d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que le Département de l'information a singulièrement développé sa capacité de diffuser une information concernant les objectifs et réalisations par le biais de divers médias et dans différentes langues. Comme l'indique le rapport, il faut faire en sorte que l'ensemble des objectifs et des activités de l'Organisation soit transparent, de façon à assurer l'information la plus efficace sur les questions présentant un intérêt particulier pour les États Membres.

2. L'ex-République yougoslave de Macédoine se félicite de la création d'un mécanisme de consultation entre le Département de l'information et d'autres départements, à savoir le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Département des affaires humanitaires, afin de renforcer la coordination en matière d'information concernant les opérations sur le terrain, et en particulier les opérations de maintien de la paix. L'ex-République yougoslave de Macédoine estime qu'il est important de continuer de développer les activités en matière d'information, pour que l'Organisation des Nations Unies bénéficie d'un soutien total pour ses activités dans différents domaines, et elle appuie à cet égard les efforts déployés par le Département pour mettre en œuvre de nouvelles technologies de l'information, par exemple la diffusion par le biais de moyens électroniques. L'ex-République yougoslave de Macédoine accueille avec satisfaction la nouvelle stratégie de l'UNESCO qui vise à appuyer la libre circulation de l'information et sa diffusion plus équilibrée. Cela est très important pour les pays à économie en transition et les pays en développement.

3. Le monde a connu ces dernières années de nombreuses transformations fondamentales. La délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine considère que l'ONU, et en particulier son Département de l'information, doivent disposer des moyens appropriés pour résoudre les nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine de l'information, et qui sont étroitement liés à la réforme du système des Nations Unies menée actuellement. Elle souhaiterait souligner la contribution importante qu'apportent les centres d'information de l'ONU à la réalisation des buts de l'Organisation. Elle appuie les projets de résolutions contenus dans le rapport du Comité de l'information.

4. M. DUMITRIU (Roumanie) dit que son pays appuie la déclaration générale faite par l'Irlande au nom de l'Union européenne et partage les opinions qui y sont énoncées. L'activité du Centre d'information de l'ONU à Bucarest continue d'attirer l'attention de l'opinion publique, des médias, des instituts démocratiques et de nombreuses organisations non gouvernementales de la Roumanie. L'intérêt pour ses travaux est tel que les documents dont il dispose ne sont pas assez nombreux pour satisfaire tous les besoins et répondre à toutes les demandes. Les plus grandes agences d'information roumaines utilisent des informations mises à leur disposition par le Centre de Bucarest, de même que 30 journaux et revues ainsi que 10 stations de radio et de télévision, qui diffusent des informations élaborées à partir de matériels audiovisuels du Département de l'information. C'est ainsi que chaque année sont publiés plus de 3 000 articles et communications consacrés à l'ONU. Ces résultats positifs ont été obtenus alors même que le Département de l'information aussi bien que le Gouvernement roumain connaissent une situation financière difficile. Depuis plusieurs années, le montant des contributions financières augmente en valeur nominale, mais diminue en valeur réelle. Grâce au redressement de son économie, la Roumanie a réussi à accroître sensiblement sa contribution au Centre d'information. L'orateur exprime l'espoir que l'accroissement du volume des ressources donnera une nouvelle impulsion aux travaux du Centre.

5. M. Dumitriu souligne la nécessité pour le département de la formation d'assurer une coordination plus efficace de l'activité de l'ONU dans le domaine de l'information au niveau local. Dans les représentations d'un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies à Bucarest (PNUD, UNICEF, HCR) ainsi qu'au

FMI et à la Banque mondiale, ont été désignés des responsables de l'information, dont les activités font souvent double emploi avec les activités du Centre. C'est pourquoi, de l'avis de la délégation roumaine, le Département de l'information devrait confier au Centre d'information des fonctions de coordination plus étendues dans le domaine de l'information. Une coordination plus efficace permettra de résoudre le problème que posent certaines publications. Si l'AIEA, la FAO, le PAM, le PNUD et le PNUE continuent de fournir leurs documents gratuitement, d'autres organisations n'en font pas autant. La Roumanie est convaincue que le Département de l'information pourrait régler ce problème par la voie du dialogue avec les institutions concernées. L'orateur exprime l'espoir qu'il sera possible de résoudre ce problème de longue date, en nommant au Centre d'information de l'ONU à Bucarest un directeur qui disposera du temps nécessaire pour se concentrer sur les problèmes de plus en plus complexes dans le domaine de l'information.

6. M. HRBAC (Slovaquie) dit que l'ONU est une instance unique, qui joue un rôle irremplaçable dans le règlement des questions les plus diverses au niveau mondial. Bien que l'Organisation traverse actuellement une période difficile, liée au processus de réforme, et qu'elle se trouve souvent sous le feu de la critique, elle n'a pas perdu de sa signification. Il y a de nombreux exemples positifs de l'activité de l'ONU, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits, du maintien de la paix, du développement, de l'aide humanitaire, de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de la codification du droit international. En présentant l'action de l'ONU, il conviendrait d'accorder une plus grande attention précisément à ces exemples positifs, de façon à rehausser l'autorité de l'Organisation.

7. Le Département de l'information du Secrétariat est le coordonnateur de l'activité de l'ONU dans le domaine de l'information. Bien que la Slovaquie reconnaisse tout à fait qu'il est nécessaire de réformer le système des Nations Unies, d'accroître son efficacité, de rationaliser l'utilisation des moyens et de tenir compte des nouvelles réalités politiques, la délégation slovaque considère que les limitations budgétaires sérieuses auxquelles est actuellement confrontée l'Organisation ne doivent pas empêcher le Département de l'information de s'acquitter de sa noble mission.

8. La délégation slovaque accueille avec satisfaction le rapport du Comité de l'information (A/51/21). Ce rapport contient un résumé des opinions exprimées par les États Membres pendant sa dix-huitième session, et le projet de résolution B indique toutes les mesures qu'il est nécessaire de prendre pour régler les importantes questions liées à la politique actuelle de l'ONU dans le domaine de l'information. La délégation slovaque approuve le projet de résolution B, dont les auteurs ont élaboré le texte en tenant compte des diverses propositions, et qui constitue une base solide pour l'activité future du Département.

9. La Slovaquie prend note avec satisfaction des points 9 et 18 du projet de résolution B, où est soulignée l'importance que les États Membres attachent à la fonction des centres d'information des Nations Unies, en particulier dans les pays en transition. Dans la mesure où ces centres sont à leur manière une vitrine des réalisations de l'Organisation dans de nombreux pays du monde, on ne peut guère les remplacer par d'autres formes de contact avec le public. Leur intégration dans les bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies a pour but d'assurer l'exécution efficace de leur mandat. Il convient toutefois, dans chaque cas, de prendre ces mesures en tenant compte de la nécessité de prévenir leur effet négatif éventuel sur les fonctions d'information et l'autonomie desdits centres.

10. La Slovaquie souhaiterait que l'ensemble de la population du pays, et en particulier la jeune génération, soit informée en permanence des activités des Nations Unies. C'est pourquoi elle demande l'ouverture dans sa capitale – Bratislava – d'un centre d'information et de recherche des Nations Unies. Elle espère bénéficier de l'assistance du Département de l'information dans ce domaine, pour que le centre puisse être ouvert dans les mois qui viennent.

11. L'introduction des nouvelles technologies électroniques de communication est pour le Département de l'information et ses antennes locales un moyen important de surmonter une situation financière défavorable, d'assurer l'exécution effective des programmes et d'accroître l'effet positif des mesures des Nations Unies sur la communauté mondiale. À cet égard, la Slovaquie apprécie hautement la nouvelle page ONU sur le réseau Internet, qui contient des informations générales sur l'Organisation et ses travaux.

12. La Slovaquie accueille favorablement la proposition du Département de l'information concernant le projet de document "Analyse des travaux de la bibliothèque Dag Hammarskjöld". Le processus de sélection des experts chargés de cette analyse n'en doit pas moins offrir une transparence maximale et garantir l'indépendance des recherches proposées.

13. À partir de 1991, le Département de l'information et l'UNESCO ont organisé, dans différentes régions du monde, quatre séminaires régionaux consacrés aux questions du pluralisme et de l'indépendance des médias. La délégation slovaque prend note avec satisfaction du point 28 du projet de résolution B et propose au Département de l'information d'apporter son appui à la mobilisation des efforts en vue de l'obtention de diverses sources de financement afin de préparer et d'organiser un séminaire régional sur ce thème en Europe centrale et orientale en 1997. La Slovaquie exprime également sa reconnaissance au Gouvernement bulgare qui a proposé d'accueillir ce séminaire.

14. La délégation slovaque accueille favorablement les propositions faites au point 24 du projet de résolution B, dans lesquelles le Département de l'information est prié de continuer à assurer le plus large accès possible aux visites guidées de l'ONU. Elle appuie les efforts déployés par le Président du Comité de l'information dont témoigne sa lettre du 10 octobre 1996 adressée au Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, et dans laquelle il demande que soient examinées les décisions antérieures sur la limitation du nombre de groupes de visiteurs, pour pouvoir porter la taille des groupes à 25 personnes tout en respectant les exigences de sécurité.

15. M. APUNTE (Équateur) exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour la préparation du rapport sur les questions relatives à l'information (A/51/406), qui décrit l'importante activité déployée par le Département de l'information pour informer objectivement et positivement sur les travaux des Nations Unies. La délégation équatorienne appuie l'opinion, exprimée dans ce document, selon laquelle une information actuelle et objective contribue à la prise de décisions. Cette affirmation, bien qu'elle figure dans la section du document consacrée aux opérations de maintien de la paix, vaut également pour les autres aspects de l'activité de l'Organisation, en particulier l'appui à la coopération aux fins du développement économique et social.

16. Ce rapport contient également des informations détaillées sur l'activité du Département des opérations de maintien de la paix. S'il est vrai qu'il est nécessaire d'appuyer cette activité, il n'en faut pas moins adopter une approche équilibrée à l'égard d'autres domaines d'activité de l'Organisation, en particulier le domaine économique et social, où il est urgent d'examiner et d'analyser les questions telles que la misère, la faim, le manque de soins médicaux, les épidémies et autres conséquences d'un développement insuffisant. Une des missions importantes de l'ONU est de mieux informer les États, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les représentants d'organismes publics afin de chercher des solutions aux problèmes auxquels se heurte la majorité des pays du monde, et de contribuer à la fourniture d'une aide internationale et à la réalisation de programmes et de projets concrets aux niveaux national, régional et international, dans l'intérêt du développement économique et social.

17. La délégation équatorienne appuie la déclaration du représentant du Groupe des 77 et de la Chine, et partage en particulier l'inquiétude qu'il exprime à propos du fait que les mandats précis confiés au secrétariat dans des résolutions antérieures de l'Assemblée générale n'ont pas été dûment exécutés.

18. M. MENKES (Fédération de Russie) dit que l'ordre du jour de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale reflète la contradiction de la phase dans laquelle se trouve actuellement l'humanité. La communauté mondiale, après la confrontation des blocs, est en train de passer à un système qui se caractérise par la multipolarité, l'interdépendance économique et la démocratisation des relations internationales. Des processus profonds sont en jeu également dans le domaine de l'information.
19. On ressent particulièrement aujourd'hui en Russie à quel point est important le "quatrième pouvoir". L'idée s'est enracinée qu'il ne pouvait y avoir d'État démocratique sans liberté de la presse, un nouveau milieu de l'information est en train de s'affirmer, qui correspond, par ses caractéristiques fondamentales, aux normes internationales.
20. Le rôle des médias comme moteur des transformations démocratiques a été démontré de façon spectaculaire lors de l'élection du Président de la Russie qui a eu lieu cette année. Dans la pratique, les garanties législatives constitutionnelles des droits et des libertés en matière d'information ont été de nouveau respectées. Les médias ont rigoureusement observé les règles de la propagande préélectorale, énoncées en particulier à l'article 24 de la loi fédérale de 1994 sur les garanties fondamentales des droits électoraux des citoyens de la Fédération de Russie.
21. Le pluralisme idéologique s'affirme comme l'une des conquêtes les plus importantes de la nouvelle Russie. On se soucie beaucoup de l'accès des journalistes à l'information sur l'activité des organes d'États, de l'amélioration de l'information des médias régionaux et locaux, des problèmes des journalistes, de leur protection juridique et de leur soutien social. L'année dernière a été adoptée une loi fédérale sur l'information, l'informatisation et la protection de l'information, qui prévoit un mécanisme de protection judiciaire du droit des citoyens et des médias d'accéder aux informations importantes pour la collectivité.
22. En même temps se pose le problème encore extrêmement critique de la survie financière des médias dans le cadre de l'économie de marché, de leur capacité à conserver leur indépendance. L'État ne ménage pas ses efforts pour régler ce problème, et d'autres, du secteur de l'information. Au cours des 18 derniers mois a été adopté un ensemble de textes prévoyant l'octroi d'un soutien économique et de facilités financières substantielles aux médias et entreprises d'édition et d'imprimerie.
23. L'élaboration de règles démocratiques pour la liberté d'information a toujours occupé une place considérable dans l'activité des Nations Unies. Le Comité de l'information, qui a de nouveau affirmé à sa dix-huitième session qu'il y avait encore, dans la communauté des nations, de nombreuses questions non résolues dans le domaine de l'information, est une tribune importante pour l'échange d'opinions sur ces questions. La situation se complique du fait de la crise financière de l'Organisation, qui oblige à réduire les activités et à amputer des programmes.
24. Depuis plusieurs années déjà le Comité de l'information travaille sur la base du consensus. Il est parvenu à maintenir un consensus également à sa dix-huitième session, mais cela, d'année en année, devient de plus en plus difficile. L'orateur estime que la situation actuelle dans le domaine de l'information, en maintenant un déséquilibre, ne fait pas du tout l'affaire des États en développement.
25. À la session de mai, la Russie a de nouveau rappelé qu'elle considérait avec attention et sympathie ces éléments d'inquiétude des pays non alignés. Le Comité de l'information et le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, qui est le principal centre de coordination de l'Organisation dans le domaine de l'information, sont invités à apporter une importante contribution à cette cause. La délégation russe partage l'opinion positive qui a été émise lors de la discussion consacrée au rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information à propos des travaux du Département dans son ensemble. Les grandes lignes du travail d'information, telles que l'intensification de l'activité des centres d'information de l'ONU et la fourniture

d'informations sur les opérations de maintien de la paix retiennent également l'attention. Un autre domaine encore est l'utilisation aussi large que possible des technologies de l'information les plus modernes.

26. La Russie considère que les pays en transition ont des problèmes et des intérêts spécifiques en matière d'information, et la délégation russe attend de la communauté internationale qu'elle leur accorde toute l'attention voulue. Il s'agit à la fois de rendre compte de façon adéquate, dans la presse mondiale, des processus complexes qui se déroulent dans ces pays, et de contribuer à la mise en place de moyens d'information libres et pluralistes. Dans ce contexte, il apparaît utile d'organiser, avec la collaboration de l'UNESCO, un séminaire régional sur les problèmes de l'indépendance et du pluralisme des médias en Europe orientale.

27. La Russie accorde une grande importance à l'activité du Centre d'information de Moscou. Depuis quelque temps, cette activité s'intensifie et se diversifie. Les liens de ce Centre avec les organes d'États, les milieux d'affaires, les milieux politiques, sociaux et scientifiques du pays, ainsi qu'avec les médias moscovites et régionaux se renforcent. Mais pour ce qui est du personnel, la situation du Centre ne correspond pas au niveau de son activité. Tout d'abord, le poste de son directeur a été artificiellement abaissé au niveau C-5. À ce propos, la délégation russe a attiré l'attention sur le rapport établi par le Secrétaire général pour la dix-huitième session du Comité de l'information sur les centres d'information des Nations Unies. Il ressort de l'annexe de ce rapport que, dans les capitales de sept États, les centres d'information sont dirigés par des fonctionnaires de l'Organisation occupant des postes de niveau non inférieurs à D-1. Or, compte tenu de l'ampleur de son activité et de son importance, le Centre d'information de Moscou ne le cède en rien aux sept centres susmentionnés.

28. La question de l'emploi de la langue russe a une grande importance. L'aperçu des publications du Département de l'information présenté à la dix-huitième session du Comité de l'information montre que les publications de l'ONU en langue russe restent peu nombreuses. Il en est exactement de même pour ce qui est de l'emploi du russe dans les autres domaines de l'activité d'information de l'Organisation. La Russie, naturellement, a conscience des limites imposées au Département par la crise financière. Néanmoins, la délégation russe souhaiterait de nouveau souligner que l'on ne saurait considérer adéquat le niveau d'utilisation du russe au sein de l'Organisation, alors que cette langue est un moyen de communications non seulement en Russie, mais aussi pour des millions de ressortissants d'autres États Membres de l'ONU, en premier lieu les pays de la Communauté d'États indépendants.

29. Il y a peu de temps, la communauté internationale a célébré un triste anniversaire - le dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. À cette occasion, à l'initiative des délégations biélorussienne, russe et ukrainienne, et sur recommandation du Comité de l'information, une série d'activités d'information et d'autres manifestations se sont déroulées au Siège de l'ONU. En même temps, les trois délégations susmentionnées ont lancé un appel pour qu'à l'avenir ce problème n'échappe pas à l'attention de la communauté internationale, et elles ont, à la session de mai, inscrit un point correspondant dans un projet de résolution. La Russie exprime sa reconnaissance à tous les États Membres du Comité pour leur compréhension et leur soutien, grâce auxquels la proposition susmentionnée est devenue un élément d'un accord consensuel.

30. M. ZAKI (Égypte) dit que les réalisations contemporaines de la science et de la technique dans le domaine des communications contraignent l'ONU à réagir plus rapidement aux problèmes auxquels la confrontent ces nouvelles technologies. À cet égard, l'orateur mentionne les succès du Département de l'information dans le domaine de l'application de nouvelles technologies de l'information. La délégation égyptienne confirme qu'il est pour elle très important que les États aient la garantie de recevoir tous les services nécessaires dans le domaine de l'information, malgré les moyens financiers limités dont ils disposent. Elle se félicite du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information et du rapport du Comité de l'information.

31. En ce qui concerne la question du rôle des centres d'information des Nations Unies, l'orateur note qu'il est nécessaire de garantir l'indépendance de leurs activités, de façon qu'ils puissent servir de lien entre l'Organisation et les peuples des pays qu'ils desservent. Ces centres prennent une importance croissante du fait que de nombreux pays, en particulier des pays en développement, ne peuvent introduire d'eux-mêmes les nouvelles technologies dans le domaine de l'information.

32. La délégation égyptienne appuie l'idée qu'il est indispensable de renforcer la bibliothèque des Nations Unies. Il faut pour cela lui affecter les moyens nécessaires, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Il convient de noter en même temps que les moyens traditionnels de diffusion de l'information sont aussi nécessaires que par le passé et revêtent une grande importance pour la majorité écrasante des pays en développement. Pour ce qui est des activités de l'ONU dans le domaine de l'édition, l'Égypte souhaiterait insister sur l'importance qu'elle accorde à l'utilisation des six langues officielles de l'Organisation. Elle exprime son regret de voir diminuer le volume de documents publiés en langue arabe.

33. À propos du programme du Département de l'information pour la Palestine, la délégation égyptienne note avec inquiétude que les seules mesures concrètes prises dans le cadre de ce programme concernent la formation des journalistes palestiniens. Elle exprime l'espoir que les six éléments de ce programme soient intégralement mis en œuvre et exprime sa conviction que la majorité des États participant au vote sur la résolution relative à cette question la soutienne, dans la mesure où la question de Palestine n'est toujours pas réglée. Le processus de paix dans la région du Proche-Orient se heurte à des problèmes graves, et le peuple palestinien se trouve toujours isolé et ne peut exercer ses droits légitimes. À cet égard, la délégation égyptienne demande au Département de l'information de continuer à l'avenir de déployer des efforts avec le peuple palestinien afin de réaliser tous les éléments du programme pour la Palestine, à commencer par la mission d'enquête dans le territoire occupé.

34. M. WILMOT (Ghana) dit que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77. Il note avec satisfaction l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre le Département de l'information et les autres départements du Secrétariat et espère que ce processus permettra au Département de l'information de s'acquitter plus efficacement de son mandat et de contribuer à faire mieux comprendre l'activité de l'Organisation dans le monde entier. À cette fin, le Département doit donner une information plus équilibrée sur l'activité de l'ONU, qui suscite un grand intérêt dans la majorité des États Membres. À ce propos, l'orateur note avec regret que le Département a cessé de publier les communiqués de presse consacrés aux travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que l'absence de documents concernant la décolonisation sur la page d'accueil de l'ONU sur Internet. Ces insuffisances suscitent la profonde inquiétude de sa délégation et de nombreuses autres délégation, comme l'a montré la déclaration faite par le Costa Rica au nom des États Membres du Groupe des 77. L'orateur demande instamment au Département de l'information de faire porter d'urgence son attention sur ce problème.

35. Il faut rendre hommage au Département de l'information qui, malgré de fortes contraintes financières, continue à s'acquitter du programme extrêmement important de visites du Siège, à organiser d'autres manifestations et séminaires, et à éditer de nombreuses publications. Il importe également que le Département, en collaboration avec d'autres départements et institutions des Nations Unies, s'efforce de ne pas prendre de retard sur le plan technologique, dans le secteur de l'information et partage les réalisations techniques avec les États Membres, principalement par l'intermédiaire de leur représentation permanente, dont près de 120 ont déjà adhéré à Internet grâce au service technique spécial du PNUD. Le Gouvernement ghanéen attache une grande importance à l'activité des centres d'information des Nations Unies. Malgré des difficultés économiques sérieuses, le Ghana continue d'accueillir le Centre d'information en Afrique à titre gratuit.

36. Le Ghana a pris connaissance avec intérêt des propositions du Département de l'information lié à la demande du Comité de l'information de procéder à une évaluation de l'activité de la bibliothèque Dag Hammarskjöld. Le Ghana part du principe que le Département tiendra dûment compte de la nécessité de garantir la transparence et de refléter les différents points de vue lors du choix des consultants qui seront chargés de cette évaluation.

37. Il est difficile de surestimer l'influence considérable des technologies de l'information sur le développement économique et social, la culture, l'éducation, la santé, les droits de l'homme et d'autres domaines. C'est ce qui explique le profond intérêt du Ghana pour toutes les mesures qui peuvent être prises pour que les pays en développement, avec l'aide du système des Nations Unies, profitent pleinement des bienfaits de la révolution informatique. Aussi, malgré les appels renouvelés en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, il n'y a toujours pas égalité d'accès aux technologies de l'information entre les pays riches industriellement développés du Nord et les pays en développement du Sud, ce qui crée un profond fossé entre ceux qui détiennent l'information et ceux qui ne jouissent pas de ce privilège. Un petit nombre de sociétés puissantes de pays du Nord conservent un monopole dans le domaine de la communication et rendent compte avec une idée préconçue des événements qui se déroulent dans les pays en développement, où les infrastructures de communication sont encore insuffisantes. Les participants à la cinquième Conférence des Ministres de l'information des pays non alignés, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria) en septembre de cette année, ont porté leur attention sur cette situation.

38. M. RUMIHI (Qatar) dit qu'au seuil d'un nouveau millénaire, l'idée d'instaurer un nouvel ordre mondial, garantissant la paix, la sécurité, le développement, la stabilité et le bien-être de toute l'humanité, est plus actuelle que jamais. Les médias, disposant des technologies et des moyens de communication les plus modernes, parmi lesquels les moyens électroniques et spatiaux, sont appelés à jouer à cet égard un rôle fondamental. Ce nouveau monde aura besoin d'un nouvel ordre de l'information et de la communication, caractérisé par une nouvelle stratégie de l'information garantissant la libre circulation de l'information et l'égalité d'accès au capital informationnel.

39. Dans ce contexte, il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes liés à l'inégalité des droits des pays industriellement développés et des pays en développement dans le domaine de l'information. Il faut que les pays en développement puissent accéder aux technologies de la communication. Il faut les aider à renforcer les réseaux d'information et de communications régionaux et interrégionaux, et créer dans les régions de nouveaux centres d'information, qui permettront d'intensifier les activités dans ce domaine et d'assurer l'émergence d'une nouvelle culture de l'information et de la communication. Une telle stratégie doit prévoir également le pluralisme et l'indépendance des médias. À cet égard, l'orateur remercie le Département de l'information d'avoir organisé, en janvier de cette année, avec la participation de l'UNESCO, un séminaire à Sanaa (Yémen). Ce séminaire a contribué à trouver de nouvelles manières d'aborder les problèmes de l'information et de la communication dans les pays arabes. Le Qatar, de son côté, a adopté récemment une nouvelle stratégie dans ce domaine, fondée sur les principes de la liberté, de l'objectivité et de la véracité de l'information.

40. Mme RODRIGUEZ SIFUENTES (Mexique) dit que, dans le monde actuel de plus en plus interdépendant, le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'échange d'informations prend une importance toute particulière. À cet égard, la délégation mexicaine appuie le projet de résolution "L'information au service de l'humanité" présentée par le Comité de l'information. Le Mexique estime que l'un des éléments les plus importants qui sont à la base des travaux du Comité est un ordre international de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, ayant pour but de renforcer la paix et la compréhension mutuelle au niveau international. Une diffusion plus large et plus efficace de l'information sur les mesures prises par les Nations Unies contribue à renforcer l'attitude positive de l'opinion publique à l'égard des buts et des missions de l'Organisation. En même temps, il est nécessaire de bien réfléchir à la manière dont le Département de

l'information s'acquittera d'un volume de travail plus important en dépensant moins, ainsi que l'a annoncé, à la séance précédente, M. Samir Sanbar, Sous-Secrétaire général à l'information.

41. La délégation mexicaine a étudié attentivement le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/51/406) et note avec une satisfaction particulière le travail de diffusion de l'information sur des domaines d'activité extrêmement importants, tels que le développement, la décolonisation et le désarmement qu'effectue le Département avec les ressources limitées dont il dispose. La diffusion de l'information sur les questions de désarmement permet à l'opinion publique de suivre attentivement les efforts visant à liquider les armes de destruction massive qui mettent en cause la survie même de l'humanité. Il convient en outre d'accorder une attention immédiate aux activités de diffusion de l'information sur les opérations de maintien de la paix de l'Organisation.

42. La diffusion d'informations sur les Nations Unies est incontestablement un des moyens fondamentaux permettant d'étayer l'autorité de l'Organisation, et son renforcement est une tâche complexe, qui concorde avec les objectifs et les principes de l'Organisation et englobe les domaines les plus divers de son activité.

43. M. ZAKARIA (Indonésie) dit que l'apparition des nouvelles technologies contemporaines de communications a rendu désuète l'idée même de frontières nationales et conduit à l'union, impensable jusqu'alors, des pays et des peuples. L'utilisation de la technologie des fibres optiques a fait du monde un espace informationnel unique, ce qui a les conséquences les plus diverses. Dans ce contexte, apparaissent de nouvelles possibilités de résoudre certains problèmes extrêmement importants auxquels se trouve confrontée l'humanité, tels que le maintien de la paix internationale et le développement. L'actuel système mondial d'information et de communication n'en est pas moins caractérisé par un déséquilibre dans la diffusion de l'information et l'accès insuffisant des pays en développement aux technologies de la communication. Bien que les pays développés appliquent avec succès le principe "de la libre circulation de l'information", les appels des pays en développement en faveur d'un "échange libre et équilibré de l'information" restent pour l'essentiel sans réponse. Dans de nombreux cas, l'information est utilisée dans l'intérêt des pays développés au détriment des pays en développement.

44. Cette situation, finalement, conduit au monopole d'un petit nombre d'États dans ce domaine important. À l'heure actuelle, les pays en développement contrôlent moins de 25 % des médias internationaux qui diffusent des informations à ces mêmes pays, alors que 75 % des médias des pays développés diffusent des informations dans le monde entier. Ils utilisent cette position dominante pour protéger leurs intérêts économiques, politiques, sociaux et autres, qui, bien souvent, sont incompatibles avec ceux des pays en développement.

45. Les participants à la cinquième Conférence des Ministres de l'information des pays non alignés ont souligné la nécessité de mettre en place un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication sur la base des principes de l'indépendance, du progrès, de la démocratie et d'une coopération mutuellement avantageuse. La Conférence a contribué de façon importante au renforcement de la coopération Sud-Sud; celle-ci n'est pas appelée à se substituer à la coopération Nord-Sud, mais elle doit aider à renforcer le principe de l'autonomie collective. Dans ce contexte, il est proposé de créer des centres d'information internationaux des pays non alignés destinés à compléter les efforts du pool des agences de presse des pays non alignés et de leurs organes de radiodiffusion.

46. La question extrêmement importante de la circulation équilibrée de l'information a été examinée dans le cadre du thème "La communication au service de l'humanité" pendant l'Assemblée générale de l'UNESCO qui s'est tenue à Paris l'année dernière. Les participants à ces discussions ont montré que l'utilisation de l'informatique dans le réseau de communications mondial avait une influence importante sur la vie sociale, culturelle et économique des pays développés comme des pays en développement. Dans ce contexte, la délégation indonésienne salue les efforts déployés par l'UNESCO pour aider les pays en développement à renforcer leur

potentiel dans le domaine de la communication et de l'information et leur faciliter l'accès aux technologies grâce au programme international de développement des communications. L'Indonésie exprime en outre sa reconnaissance au Département de l'information et à l'UNESCO pour l'organisation de programmes de formation du personnel et pour les séminaires destinés aux journalistes de pays en développement. La délégation indonésienne prend acte avec satisfaction du fait qu'un séminaire pour les pays d'Europe centrale et orientale aura lieu en Bulgarie en 1997.

47. De son côté, l'Indonésie a pris des mesures pour renforcer la coopération multilatérale, régionale et bilatérale avec d'autres États partenaires afin de diffuser les technologies de l'information parmi les pays en développement, en particulier les pays non alignés, les États Membres de l'Organisation de la Conférence islamique et les pays voisins de l'ANASE. L'Indonésie a également mené un programme de formation du personnel dans le domaine de la communication et de l'information pour les collaborateurs des médias des pays de la région de l'Asie et du Pacifique et de la région de l'Afrique, selon le principe de la coopération technique entre pays en développement. La délégation indonésienne appuie les efforts du Département de l'information qui fait connaître à la communauté internationale l'activité des Nations Unies. L'Indonésie juge indispensable de renforcer le Département pour qu'il puisse résoudre les nouveaux problèmes auxquels est confrontée l'Organisation dans la période qui fait suite à la fin de la "guerre froide". L'orateur signale également les succès du Département, comme la diffusion de l'information par Internet et l'utilisation du système des disques optiques ainsi que l'édition de publications telles que la série "Livres bleus", l'annuaire des Nations Unies, la chronique de l'ONU, et d'autres.

48. M. LI (République populaire démocratique de Corée) dit que la nécessité se fait sentir de façon de plus en plus vive aujourd'hui de créer un nouvel ordre international dans les domaines politique et économique, mais aussi dans le domaine de l'information et de la communication, et la délégation de son pays estime que le processus de mise en place d'un tel ordre doit accompagner les tendances à la mondialisation de l'activité dans le domaine de l'information et de la communication. L'instauration de nouvelles relations internationales, fondées sur le principe de l'équité, est toujours entravée par la situation inégale des pays développés et des pays en développement en ce qui concerne l'information. Alors que quelques pays développés jouissent d'un monopole sur la technologie moderne de l'information et de la communication, les pays en développement n'ont pas la possibilité de participer comme il le faudrait à l'activité internationale dans ce domaine. L'Organisation des Nations Unies devrait porter son attention sur cette situation et prendre des mesures actives pour y remédier.

49. Pour réformer la structure internationale existante en matière de diffusion de l'information et créer un nouvel ordre international de l'information, il faut déployer des efforts au niveau international afin de mettre en place un système d'information national dans les pays en développement. À cet égard, l'ONU devra continuer d'accorder une grande attention au renforcement des centres d'information nationaux et à la formation de spécialistes techniques et d'experts de pays en développement. Les centres d'information des Nations Unies peuvent contribuer de façon importante à stimuler les contacts et la coopération avec les pays en développement dans le domaine de l'information. La délégation de la République populaire démocratique de Corée estime qu'il faut examiner la question de l'intégration des centres d'information des Nations Unies aux bureaux extérieurs du PNUD en tenant pleinement compte des opinions des pays concernés.

50. Il faut que le Département de l'information veille à ce que toutes ses publications présentent une information objective et exacte. Les renseignements figurant dans certaines d'entre elles au sujet des problèmes coréens ne correspondent malheureusement pas à la réalité historique.

51. Il y a lieu de noter les efforts déployés par le Mouvement des pays non alignés pour apporter une contribution essentielle au développement d'un système mondial d'information et créer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Comme à la quatrième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, tenue en juin 1993 à Pyongyang, les participants à la cinquième Conférence qui s'est tenue en

septembre 1996 à Abuja ont attiré l'attention sur le déséquilibre des relations dans le domaine de l'échange international d'information et ont lancé un appel pressant à la communauté internationale pour que celle-ci participe activement à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ils ont pris la décision de créer de nouveaux centres d'information internationaux dans quelques pays membres, estimant que c'était là une des mesures importantes en vue du renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'information, sur la base du principe de l'autonomie collective. La délégation de la République populaire démocratique de Corée considère que la création, dans le cadre du Mouvement, de nouveaux centres d'information internationaux favorisera la coopération interrégionale et intrarégionale dans le domaine de l'information et des communications, ainsi que la revitalisation des organismes d'information existant dans les pays non alignés et l'instauration d'un nouvel ordre international dans le domaine de l'information et des communications qui serait équitable.

52. M. GUANI (Uruguay) dit que sa délégation partage entièrement l'opinion du Sous-Secrétaire général à l'information sur le fait que la diffusion de l'information sur les questions du développement international demeure une des tâches les plus urgentes. Toutefois, la réalisation intégrale de cette activité se heurte au manque croissant de ressources, ainsi qu'à des obstacles administratifs et autres. Il faut garantir aux personnels des médias le droit de s'acquitter librement et efficacement de leurs obligations professionnelles.

53. En ce qui concerne les travaux du Département de l'information, l'Uruguay reste préoccupé par la situation financière au sein du Secrétariat. Bien que, comme il est indiqué dans le rapport du Comité de l'information, le Département ait réussi, malgré la limitation de ses ressources, à maintenir la qualité de son travail, des domaines stratégiques d'activité, comme la santé, les problèmes de la pauvreté et du développement, le désarmement et le maintien de la paix internationale et de la sécurité, sont d'une très grande importance, et la situation financière difficile ne doit pas servir de prétexte à une baisse de l'efficacité dans ces domaines. À cet égard, lors de l'examen des chapitres correspondants du projet de budget biennal de l'Organisation, il faudra mettre en évidence les besoins globaux et affecter les moyens nécessaires à leur satisfaction.

54. Un des principaux objectifs est de faire des progrès dans le cadre du Groupe de travail interdépartemental sur l'information pour les missions de maintien de la paix et les autres missions sur le terrain en liaison avec l'initiative visant à créer des antennes d'information dans le cadre des opérations de maintien de la paix, qui pourrait englober des forces de déploiement rapide et contribuer à assurer la représentation du Département de l'information dans les opérations en cours.

55. L'Uruguay considère que des centres d'information dans les pays en développement, après consultation avec les gouvernements des pays hôtes, et les bureaux concernés des organisations du système, doivent être intégrés aux bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement.

56. La délégation uruguayenne tient à noter avec satisfaction la présence de la page électronique de l'ONU sur le réseau Internet. Des expositions consacrées à des problèmes extrêmement importants, tels que les conséquences catastrophiques de l'utilisation de mines terrestres antipersonnel, constituent également un moyen efficace d'informer le public. L'Uruguay a participé à l'activité de déminage au Mozambique et en Angola, et le personnel uruguayen local a montré le rôle utile que jouent les programmes de diffusion de l'information des Nations Unies. Il convient de signaler en particulier l'importance considérable des documents vidéo des Nations Unies, ainsi que la contribution qu'apportent à ces travaux les guides qui familiarisent les visiteurs avec l'activité de l'Organisation.

57. M. AL-ATTAR (République arabe syrienne) souligne le rôle considérable joué par le Département de l'information, non seulement pour faire connaître l'activité des Nations Unies, mais aussi pour instaurer un dialogue entre les peuples, et il note avec satisfaction le nouvel esprit qui a commencé à inspirer les travaux du

Département ces dernières années. Parmi les nombreuses mesures prises, le séminaire tenu à Sanaa (Yémen), au cours duquel a été adoptée la Déclaration sur les médias dans les pays arabes, retient particulièrement l'attention.

58. La délégation syrienne appuie la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et souhaiterait faire quelques remarques. Premièrement, l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication a des conséquences pour la libre circulation de l'information et la liberté de la presse et doit s'appuyer sur le respect de la souveraineté des pays et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Deuxièmement, le respect des traditions et de la culture des autres peuples signifie que l'influence de l'information sur l'opinion publique ne doit pas être utilisée pour discréditer les peuples qui se distinguent des autres par leur culture. Troisièmement, il est indispensable de faire preuve, dans la diffusion de l'information, d'objectivité, d'impartialité et d'absence de parti pris. Quatrièmement, il est nécessaire de fournir une assistance technique aux pays en développement dans le domaine de l'information, pour qu'ils puissent avoir des échanges d'information équilibrés et justes avec les pays développés. Cinquièmement, la crise financière de l'Organisation des Nations Unies ne doit pas être utilisée comme prétexte empêchant le Département de s'acquitter de ses fonctions et d'accomplir ses missions en matière d'information sur certains problèmes tels que, par exemple, la question de Palestine.

59. Depuis sa création, le Département accorde toute l'importance requise à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient. Les événements récents montrent que la paix dans cette région n'est pas encore établie. La situation des Arabes palestiniens dans les territoires occupés, du fait de l'accentuation de la répression, se détériore. C'est précisément pour cette raison que le Département doit informer largement sur ces faits et souligner l'importance d'une paix durable et juste dans cette région.

60. La Syrie, étant un pays en développement et membre du mouvement des non-alignés, est convaincue qu'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication peut contribuer à son développement, et c'est pourquoi elle a créé un centre d'information national, qui s'emploie à informer sur les problèmes intérieurs. En Syrie, l'information n'est soumise qu'à une seule censure – la censure de la conscience – et la liberté de la presse est une des libertés fondamentales.

61. M. AHMAD (Malaisie) note que le déséquilibre existant actuellement dans le domaine de l'échange d'information entre pays développés et pays en développement conduit à une déformation de l'information et empêche la grande majorité de la population du monde de devenir membre de la société d'information mondiale. La liberté de la presse, qui est largement reconnue comme étant l'un des principes démocratiques fondamentaux, ne donne pas le droit au groupe des médias contrôlés par l'Occident de manipuler et de gérer l'information. Les valeurs de la société sont déjà soumises à un phénomène d'érosion du fait du mauvais usage des acquis des technologies de la communication et de l'information. La tendance à réaliser un profit maximal sans tenir compte des aspects politiques, religieux et culturels de la vie des communautés, indépendamment du lieu où elles se trouvent, est encouragée de façon excessive. Il est indispensable de mettre rapidement fin aux abus qui ont lieu dans le cadre du réseau Internet omniprésent. Il faut élaborer un code de conduite précis pour réglementer l'échange d'informations.

62. Bien que le réseau Internet soit devenu l'un des moyens de communication les plus importants, les pays en développement n'y ont qu'un accès limité en raison de leur infrastructure insuffisante. À ce propos, il ne faut pas perdre de vue les médias traditionnels que sont les documents écrits, les publications, la radio et la télévision. L'activité des centres d'information des Nations Unies revêt une importance particulière, en particulier dans les pays en développement. La Malaisie se félicite de leur intégration aux bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), mais cette intégration doit s'effectuer en consultation avec le pays hôte. Le Groupe de travail interdépartemental sur les stratégies d'information concernant les opérations de maintien de la paix et autres opérations des Nations Unies, qui est un mécanisme utile pour la planification future

de l'activité des antennes d'information locales, continue de jouer un rôle important pour la cause de l'amélioration de la coordination.

63. M. SKRYPKO (Biélorus) rappelle que les 25 et 26 avril dernier, dans le cadre de la Journée internationale du souvenir consacrée au dixième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, a eu lieu au Siège de l'ONU un cycle d'événements commémoratifs spéciaux dont une partie importante avait pour but de faire mieux connaître à l'opinion publique mondiale les conséquences de cette tragédie. Grâce, pour une large part, à l'activité d'information du Département, les habitants des divers coins de la planète ont une fois de plus ressenti que Tchernobyl était une tragédie touchant l'ensemble de la communauté mondiale dont les conséquences ne pouvaient être surmontées que par des efforts communs. Les résultats d'une série de conférences internationales, organisées pour évaluer ces conséquences, montrent clairement que celles-ci non seulement continuent d'avoir un effet néfaste sur la vie et la santé de millions d'individus, mais qu'elles commencent même à s'amplifier de façon sensible. Comme par le passé, se pose dans les travaux des Nations Unies le problème du maintien de l'équilibre des priorités en matière d'information : on insiste trop sur les aspects technologiques des effets de la catastrophe, le thème de la sûreté des centrales nucléaires, les préoccupations sur l'avenir de l'énergie nucléaire, mais on parle moins des conséquences médicales et écologiques de l'accident, dont le Biélorus supporte l'essentiel.

64. L'activité de la représentation des Nations Unies au Biélorus, qui apporte une contribution considérable à l'élargissement d'un dialogue constructif et de la coopération entre l'ONU et les diverses institutions et services officiels du pays, a une grande importance. Le Biélorus appuie les mesures prises par le Département pour intégrer les centres d'information avec les bureaux extérieurs du PNUD, en soulignant qu'il faut tenir compte, dans le processus de décision, de l'opinion des gouvernements des pays hôtes et de la situation concrète de chaque pays. En même temps, la délégation biélorussienne est favorable à l'intensification des efforts du Département en matière d'information sur les problèmes économiques auxquels sont confrontés les États en transition. Elle appuie l'utilisation toujours croissante par le Département des nouvelles possibilités offertes par les moyens électroniques pour établir et diffuser des documents d'information. Afin d'assurer l'accès des utilisateurs nationaux aux flux internationaux d'informations, le Biélorus souhaiterait très vivement recevoir, par l'intermédiaire de la représentation des Nations Unies à Minsk, l'aide d'experts-conseils ainsi qu'une aide financière et technique pour mettre en service le serveur biélorussien dans le réseau Internet et former le personnel national nécessaire. L'organisation en 1997 d'un séminaire national sur les médias indépendants et pluralistes pour les pays d'Europe centrale et orientale aura également une grande importance pour la mise en place et le renforcement de moyens d'information nationaux. Le rendement de séminaires de ce type augmenterait considérablement si des cours de formation et des stages étaient organisés pour les représentants des médias nationaux des États susmentionnés au Siège des Nations Unies à New York.

65. Compte tenu de l'importance de la circulation d'une information honnête et objective sur les opérations de maintien de la paix dans les régions de conflit pour assurer le succès de différentes missions, le Biélorus appuie la recommandation du Comité de l'information relative à la nécessité d'inclure une antenne d'information dans les opérations de maintien de la paix au stade le plus précoce de la planification.

66. M. SAI (Algérie) dit que la maîtrise de l'information et de la communication constituera au siècle prochain l'essentiel des changements dans la vie des nations. En même temps, la configuration actuelle des relations internationales, la distribution et la maîtrise des infrastructures et des moyens de communication et d'information tels qu'ils se présentent aujourd'hui laissent penser que l'injustice continuera à prévaloir largement dans le monde de demain. C'est pourquoi il s'est trouvé depuis quelques années une revendication légitime de nouvelles règles pour un nouvel ordre mondial de l'information. Il est évident que la revendication d'un nouvel ordre mondial de l'information s'inscrit logiquement dans une plus large revendication d'un nouvel ordre mondial.

67. Se référant à la déclaration du Président du Groupe des 77, la délégation algérienne souhaiterait revenir sur un certain nombre de points précis qui l'intéressent plus particulièrement. Premièrement, l'idée exprimée par certains de revoir encore la composante humaine des centres d'information des Nations Unies, de leur mission et de leur mode de fonctionnement en vue d'en réduire encore le nombre ne paraît pas acceptable. En second lieu, le Département de l'information devrait se focaliser davantage sur les questions de décolonisation et de développement économique et social. En troisième lieu, tout en appuyant l'idée du renforcement de la bibliothèque "Dag Hammarskjöld", la délégation algérienne estime que toute nouvelle évaluation des activités de cette bibliothèque devrait être menée en associant un ou plusieurs experts représentant les pays en développement. Enfin, en ce qui concerne le programme du Département relatif à la question palestinienne, il est important de noter la continuation des activités d'assistance technique aux médias palestiniens, notamment par la formation et l'organisation de stages pratiques au profit de journalistes palestiniens.

68. Mme NHA (Viet Nam) dit que la délégation vietnamienne a étudié attentivement le rapport du Comité de l'information (A/51/21) et exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport complet (A/51/406). Les liens entre la paix, la sécurité et le développement à l'époque actuelle de transformations et de réformes ont été démontrés de façon particulièrement claire par l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'aide au développement économique et social doivent être les tâches les plus importantes et les plus urgentes de cette Organisation. L'information joue un rôle décisif dans la réalisation de ces objectifs, en particulier dans le processus de réforme des Nations Unies. La délégation vietnamienne apprécie hautement les efforts déployés par le Département de l'information pour réorganiser les ressources humaines, diversifier l'utilisation des médias, développer l'information par la radio et la télévision ainsi que l'activité d'édition. En outre, il est nécessaire de poursuivre la réforme du Département, afin d'améliorer le ciblage des publications, qui doivent viser un public concret, améliorer le système de publicité et de vente de la production et accroître l'efficacité économique des travaux. Par rapport aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les questions de développement n'ont pas reçu jusqu'ici toute l'attention voulue et n'occupent pas autant de place dans les publications.

69. À côté des mesures visant à introduire des nouvelles technologies de l'information, en particulier l'utilisation du réseau Internet et de Romarin pour fournir l'information la plus complète sur les Nations Unies et leurs travaux à un public plus large, il est nécessaire de continuer à soutenir et utiliser les divers médias traditionnels tels que la presse, la radio et la télévision, en prêtant attention ce faisant à la diversité de leur forme et au développement inégal des pays du monde. L'information étant un instrument à deux tranchants, il est nécessaire, non seulement d'assurer un accès facile à l'information, mais aussi de se préoccuper de sa fiabilité et de son objectivité et de respecter l'espace culturel de chaque pays. À cet égard, il est temps que la communauté internationale élabore un code international de conduite concernant la circulation de l'information.

70. Les centres d'information des Nations Unies jouent un grand rôle dans la diffusion de l'information. La délégation vietnamienne se félicite des efforts d'intégration de ces centres et des bureaux extérieurs du PNUD, lorsque cela s'effectue de façon pratique et correspond aux intérêts des pays hôtes. Les centres d'information doivent assurer la liaison entre l'ONU et les peuples du monde. Ils doivent servir à transférer les technologies de l'information aux pays en développement, par exemple au moyen d'ordinateurs reliés à l'Internet et aux bases de données des Nations Unies. Là où il n'y a pas de centre d'information, il faut que le Département de l'information se préoccupe de fournir des documents d'information en plus grande quantité, d'apporter une aide en personnel et autre afin de réduire l'écart dans le niveau d'information entre pays développés et pays en développement et aider au développement et à l'utilisation de l'infrastructure de communications.

71. Les dépenses considérables et la rapidité des progrès dans le domaine de la technologie de l'information et des moyens de communication créent de graves difficultés financières et techniques, qui accentuent le retard des pays en développement par rapport aux pays développés dans ce domaine. Quelques États possèdent un

monopole de fait sur le choix, l'analyse et la diffusion de l'information. Actuellement, près de 70 % des médias sont contrôlés par des pays développés. Comme cela a été souligné à la cinquième Conférence des Ministres de l'information des pays non alignés, tenue à Abuja (Nigéria) en septembre de l'année dernière, les pays en développement n'ont pu avoir accès à la nouvelle technologie, indispensable pour leur développement, non seulement parce qu'ils ne possèdent pas de ressources matérielles et économiques suffisantes, mais aussi en raison de l'absence de possibilités égales dans le domaine de l'information et des communications mondiales. À cet égard, le Département de l'information devrait faire tout son possible pour établir l'équilibre et supprimer les inégalités dans le domaine de l'information, dont souffre la majorité des pays en développement. Un nouvel ordre plus juste de l'information, respectant les valeurs culturelles et sociales, l'originalité et la souveraineté de tous les États est nécessaire. À cette fin, il est indispensable d'examiner la question de la création d'un nouvel ordre mondial de l'information plus équitable et plus efficace sur la base d'une diffusion libre et équitable de l'information.

72. M. TAPIA (Chili) dit que la session actuelle de l'Assemblée générale a pour toile de fond la crise financière profonde des Nations Unies, ce qui a des répercussions directes sur les possibilités du Département de l'information. Dans cette situation critique, il est indispensable d'améliorer radicalement l'attitude à l'égard de l'ONU et de ses travaux. Comme l'a indiqué le Sous-Secrétaire général à l'information, c'est seulement lorsque les objectifs de l'Organisation seront clairs et que celle-ci réagira efficacement à la critique, qu'elle obtiendra le soutien qu'elle mérite et dont elle a tant besoin. Dans ce contexte, le Chili exprime à nouveau son plein appui aux travaux du Département de l'information, dont chacun reconnaît la grande importance.

73. En ce qui concerne le travail concret du Département, la délégation chilienne exprime l'espoir que ce dernier recommencera à présenter les sélections des communications des organes de presse sur les travaux du Comité spécial sur la question de l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En outre, la délégation chilienne estime utile d'insérer dans la page électronique des Nations Unies sur le réseau Internet une section concrète consacrée à la décolonisation.

74. Le développement rapide de la technologie contribue à l'ouverture de nouveaux canaux de communication. L'information a pris une importance sans précédent. En même temps, avec les différences que l'on constate dans ce domaine entre pays en développement et pays développés, apparaissent des situations que l'on ne saurait ignorer. Le fait que les pays en développement n'ont pas accès aux nouvelles technologies de la communication limite leurs possibilités de diffuser des informations sur leurs conceptions et leurs valeurs culturelles et éthiques. Dans ces conditions, l'appel en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication est plus actuel que jamais. Les participants à la cinquième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, tenue du 3 au 6 septembre à Abuja (Nigéria), ont résolument appuyé cet appel. Ils ont observé que, malgré les efforts déployés depuis de nombreuses années pour instaurer un tel ordre, les objectifs les plus importants n'ont pas encore été atteints, en raison de l'insuffisance des ressources et des possibilités dans le domaine de l'information et de la communication au niveau mondial, ce qui a un effet négatif sur les pays en développement. Les ministres de l'information des pays non alignés ont attiré l'attention sur les graves conséquences de cette situation pour leurs pays et ont insisté sur les principes de l'indépendance, du progrès, de la démocratie et de la coopération, qui sont les fondements du nouvel ordre de l'information et de la communication.

75. M. SIMOES (Brésil) dit que, du fait que le siècle prochain sera le siècle de l'information, il en résultera de nouvelles tâches dans le domaine de l'information pour l'Organisation des Nations Unies. La diffusion dans la communauté mondiale d'informations concernant les activités de l'ONU et les principes consacrés dans sa Charte revêt une grande importance.

76. La délégation brésilienne exprime de nouveau son soutien au Département de l'information et prend note des nouvelles approches qu'il a adoptées pour atteindre les objectifs ainsi que du professionnalisme de ses collaborateurs. Le Département de l'information utilise les systèmes d'information les plus avancés, ce qui facilite l'accès aux informations conservées dans la bibliothèque Dag Hammarskjöld. La qualité de la publication et l'accessibilité des communiqués de presse, que l'on peut maintenant obtenir par l'intermédiaire d'Internet, se sont sensiblement améliorées. Il est indispensable aussi d'améliorer le programme des visites guidées et de faire appel à cette fin à des guides connaissant les langues les plus diverses.

77. L'information a également une grande importance dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Le Cambodge, le Mozambique et l'Angola illustrent l'importance de l'information pour la consolidation du processus de paix. L'activité menée actuellement par le Département de l'information dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et de l'octroi d'une aide au peuple palestinien revêt également une importance vitale.

78. Il a été beaucoup question de l'importance des nouvelles technologies pour assurer la diffusion de l'information. Il convient de rappeler que dans les pays en développement un rôle particulier revient aux médias traditionnels tels que la radio. Il est nécessaire d'améliorer le travail du service de radiodiffusion de l'ONU. L'accord de collaboration entre Radiobras (société de radiodiffusion d'État du Brésil) et le Service de la radio des Nations Unies permet à 150 millions de personnes au Brésil d'entendre des émissions en portugais. De nouveaux accords ont également été signés avec d'autres pays lusophones. Le programme radiophonique de l'ONU diffusera à l'avenir en portugais dans sept pays répartis sur trois continents.

79. L'orateur exprime son soutien à l'initiative du Département de l'information concernant le renforcement du système de centres d'information des Nations Unies. Ces centres jouent un rôle décisif dans la diffusion de l'information, qui contribue à accroître l'autorité de l'ONU dans le monde entier. Ils prennent une signification de plus en plus importante pour les pays en développement, où, par suite du manque de ressources financières et humaines, les médias n'ont pas librement accès à l'information. À ce propos, il est indispensable d'inviter le Département à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en ce qui concerne la formation du personnel et la création de centres d'information dans les pays en développement. Pour ce qui est de l'intégration des centres d'information aux bureaux extérieurs du PNUD, il convient de noter qu'il faut garantir l'indépendance fonctionnelle et l'exécution intégrale des mandats correspondants. En outre, une telle intégration doit avoir lieu au niveau individuel par consultation avec les gouvernements des pays hôtes.

80. Mme LIONS-CARRI (Sainte-Lucie), Vice-Présidente, prend la présidence.

81. M. AL-OMRAN (Émirats arabes unis) dit que les événements récents ont montré l'importance de l'information et de la mobilisation des ressources communes aux niveaux national, régional et international. Le progrès scientifique et technique, ainsi que le progrès culturel et la révolution dans le domaine de l'information, au cours des dernières décennies, ont fait des médias un instrument important et un véritable miroir de la réalité internationale, au niveau local, en particulier dans les pays en développement qui connaissent des guerres et des conflits civils. Il faut que les pays développés aident les pays en développement à se doter des moyens de communication et d'échange d'information modernes, pour leur permettre de résoudre leurs problèmes économiques, sociaux et humanitaires.

82. Les Émirats arabes unis accordent une grande importance à la question de l'information, notamment pour ce qui est du développement économique, social et humanitaire, eu égard aux exigences de l'époque actuelle. Les dirigeants politiques des Émirats arabes unis, jouant ce rôle constructif, ont adopté des lois garantissant la diversité des sources d'information sur la base de la liberté de la presse et de l'encouragement du développement intellectuel et spirituel, conformément aux principes de l'Islam et au patrimoine culturel du pays.

83. La fiabilité et la transparence sont les deux caractéristiques fondamentales d'une information objective. C'est pourquoi la communauté internationale doit lutter contre la désinformation, qui présente sous un faux jour les problèmes du tiers monde et déforme la nature véritable de la foi musulmane qui a contribué, dans une large mesure, à la naissance de la civilisation contemporaine.

84. L'ONU, à l'approche du XXI^{ème} siècle, doit utiliser l'information comme moyen de faire connaître les tâches qui l'attendent dans les domaines économique, social et politique, y compris les opérations de maintien de la paix. La délégation des Émirats arabes unis exprime sa satisfaction devant la qualité d'exécution des programmes visant à diffuser des connaissances sur les questions prioritaires. Le Département de l'information, en revanche, n'a pas eu autant de succès avec l'exécution de certains programmes importants et l'application de la résolution 50/84 de l'Assemblée générale concernant la diffusion des informations sur tous les aspects de la question de Palestine. Cela suscite des inquiétudes au Moyen-Orient, où se produisent d'importants changements politiques qui doivent être soutenus par le Département à titre d'aide au processus de paix général. Les Émirats arabes unis, pleinement conscients de la nécessité d'économiser les moyens du Secrétariat, estiment que cette nouvelle politique ne doit pas influencer de façon négative sur la réalisation des programmes du Département de l'information.

85. Les Émirats arabes unis insistent sur la grande importance de la collaboration internationale pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui permettra de résoudre les problèmes mondiaux dans l'intérêt de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du progrès.

86. Le PRÉSIDENT propose d'inscrire sur la liste des orateurs les représentants d'Israël et de Koweït, à leur demande.

87. Cette proposition est acceptée.

88. Mme AL-SALIM (Koweït) dit que le Département de l'information accomplit un gros travail pour faire connaître les mesures de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines politique, économique et social parmi les peuples du monde, et souligne l'importance de la collaboration entre le Département de l'information et le Comité de l'information.

89. Le Département de l'information contribue de façon importante au dialogue et à la compréhension entre les peuples du monde et à la prise de conscience du fait que l'ONU est non seulement un forum politique ou un mécanisme de maintien de la paix, mais aussi une organisation universelle défendant les intérêts du développement économique et social. Le Département de l'information fait tout ce qu'il peut pour aller avec son temps. Le réseau Internet a permis aux représentants de recevoir des informations sur les publications.

90. Les transformations radicales qui se produisent dans le monde exigent des efforts correspondants dans le domaine de l'information. Il est aujourd'hui plus important que jamais que les États Membres garantissent la liberté de circulation de l'information et son échange et prennent des mesures pour réduire l'écart dans le domaine des technologies de la communication entre pays développés et pays en développement. L'information ne doit pas être utilisée comme un moyen de contrôler ou d'imposer une culture ou idéologie particulière à d'autres pays. Étant donné la responsabilité croissante du Département de l'information et le déficit des ressources, le Koweït lance un appel à tous les États Membres pour qu'ils s'acquittent à temps et intégralement de leur contribution au budget de l'Organisation pour que celle-ci puisse s'acquitter de ses obligations.

91. L'orateur exprime l'espoir que le Département de l'information continuera d'apporter toute l'attention voulue aux programmes concernant la question de Palestine, comme cela est prévu dans les résolutions de l'Assemblée générale, et en particulier dans la résolution 50/84 C, adoptée l'année dernière. Le Koweït, de son

côté, continuera dans toute la mesure possible de collaborer avec les organes des Nations Unies et avec toutes les parties intéressées par la réalisation des buts communs.

La séance est levée à 12 h 40.